



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,  
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,  
Président de l'Association des Maires de France,

CERTIFIE

Que la délibération n°34 du Conseil Municipal du 28 novembre 2022, portant prescription de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), a été affichée en mairie principale, du 30 novembre 2022 au 30 décembre 2022 inclus.

Cannes, le **- 3 JAN. 2023**



Pour le Maire,  
Adjointe déléguée,

  
Odile GOUNY-DOZOL